

DECISION DU MAIRE

N°2022/DG/AD/MY/LM/237

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ANS 2022/2023 - RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Madame la Vice-Présidente du Département de Seine-et-Marne, en date du 29 septembre 2022, portant sur le Programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour l'année 2022-2023,

Vu le budget communal,

Considérant que la rénovation énergétique et la modernisation de la Halle des Sports est une action mature du Programme Petites Villes de Demain de Nangis, inscrite au Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne ;

Considérant que la Ville de Nangis est éligible au Plan de Relance - Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs de l'Agence National du Sport 2022-2023 au titre de Petites Villes de demain, démarche contractuelle avec l'Etat,

DECIDE

Article 1 :

Sollicite le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport, Plan de Relance - Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs au titre de l'année 2022-2023 pour son action mature de rénovation énergétique et de modernisation de la Halle des Sports.

Article 2 :

Approuve le programme de travaux proposé.

Article 3 :

Approuve le descriptif de cette action mature qui s'élève à 1 150 055,35 € HT (un million cent cinquante mille cinquante-cinq euros trente-cinq centimes hors taxes).

Article 4 :

Dit que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2023, en section d'investissement.

Article 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Madame la directrice du secrétariat général et des projets stratégiques est chargée de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

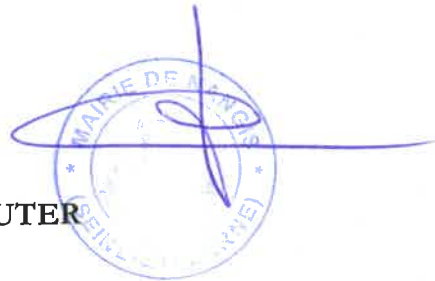
Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la directrice du service financier,
- Monsieur le directeur des services techniques,
- Le Département de Seine et Marne.

Fait à Nangis, le 09/11/2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa

télétransmission en sous-préfecture

Le ...1.0.NOV..2022..

Et de la transmission ou notification et

publication

Le ...1.0.NOV..2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Nangis, le 10 novembre 2022



Service Direction Générale des Services
Services Techniques
Affaire suivie par Mickaël YANG
☎ 06 67 94 58 78
Mickaël.yang@mairie-nangis.fr

Monsieur Michel CADOT
Président
Agence Nationale du Sport
4-6, rue Truillot
94200 IVRY-SUR-SEINE

N/Réf : 2022/NLB/AD/MY
N°

Objet : Plan de Relance
Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain, la Ville de Nangis souhaite pouvoir bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'une action mature, la rénovation énergétique et la modernisation de la halle des sports. Cette opération confirme la vocation de la Ville de Nangis, à travers son Programme Petites Villes de Demain, de s'engager dans sa transition énergétique et écologique.

Sans le soutien de l'Agence Nationale du Sport, la rénovation énergétique et la modernisation de la halle des sports de la Ville de Nangis, action mature également inscrite au CRTE de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, ne pourront être réalisées.

Vous trouverez, en pièces jointes, l'ensemble des documents constituant la demande de subvention pour cette opération.

Dans l'attente de l'instruction positive de notre dossier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs – ANS 2022-2023

DEPENSES

Travaux de remplacement (bardage, mur, toiture, menuiseries)	839 430,35 €
Travaux d'isolation extérieure (sur maçonnerie)	55 625 €
Travaux de chauffage	130 000 €
Travaux de ventilation	65 000 €
Travaux de plomberie sanitaire	30 000 €
Travaux de relamping	30 000 €
TOTAL DEPENSES HT	1 150 055,35 €

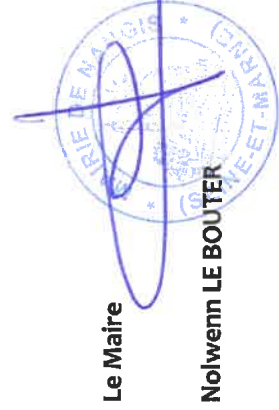
RECETTES

Plan de relance – ANS 2022/2023 (43,47%) – Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs	500 000,00 €
Département de Seine-et-Marne (Fonds d'Aménagement Communal) (26,09%)	300 000 €
Autofinancement – Ville de Nangis (30,44%)	350 055,35 €
TOTAL RECETTES	1 150 055,35 €

Fait à Nangis, le 12 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022



PLAN DE RELANCE - RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

A. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

N°Projet SES (réservé à la DRAJES/SDJES) :

1. Situation géographique de l'équipement

Adresse de l'équipement	AV. DE COUBERTIN , 77370 NANGIS
Commune (lieu d'implantation de l'équipement)	NANGIS
Département (Intitulé et n°)	SEINE ET MARNE (77)
Région	ILE DE FRANCE

2. Caractéristiques géographiques de la localisation de l'équipement

Ils ne constituent pas un critère d'éligibilité, les projets situés dans ces zones géographiques spécifiques seront examinés en priorité.

OUI/NON

Équipement situé dans un bassin de vie carencé en équipements sportifs correspondant à celui objet de la présente demande	Non
Équipement situé dans ou à proximité immédiate d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	Non
Si oui, Indiquer le nom et le n° du QPV :	
Équipement situé dans une commune dans laquelle existe une cité éducative	Non
Si oui, Indiquer laquelle :	
Équipement situé dans une zone rurale spécifique	Non
Si oui, Indiquer laquelle/lesquelles parmi celles mentionnées ci-dessous	
Une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	Non
Une commune appartenant à une Intercommunalité couverte par un CRTE rural	Oui
Un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR :	Non

2. Identification du porteur de projet

Nom du porteur de projet	COMMUNE DE NANGIS
Type de porteur de projet (collectivité, groupement de collectivités, associations sportives, etc.)	COLLECTIVITE
Adresse postale du porteur de projet (pour toute communication avec l'Agence)	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77370 NANGIS
Date de délibération relative au projet	
N° de SIRET	21 77 032 710 0015

3. Identité du représentant légal (Maire, Président)

Nom	LE BOUTER
Prénom	NOLWENN
Qualité/Fonction	MAIRE
Adresse complète	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77370 NANGIS
Téléphone	
Courriel	

4. Identité de la personne ressource auprès de laquelle les informations peuvent être vérifiées ou complétées

Nom	YANG
Prénom	MICKAEL
Qualité/Fonction	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
Adresse complète	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77370 NANGIS
Téléphone	06 67 94 58 78

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

Le Maire

1 0 NOV. 2022

Nolwenn LE BOUTER



B. NATURE DE L'OPERATION

1. Etat actuel de l'équipement		OUI/NON
Année de construction du bâtiment	1993	
Surface du bâtiment concerné (en m²)	2250	
Nombre d'usagers concernés (scolaires, clubs et autres usagers des équipements)	5 associations (Espérance Sportive de Nangisienne / Tennis club / Association sportive des jeunes nangisssiens / Nangis sport et Loisirs / U.N.S.S) , le collège et le Lycée	
Des diagnostics ont-ils déjà été réalisés ?		Oui
• Si oui, préciser le type :	Diagnostique amiante, Plomb et accessibilité	
• Si oui, préciser la date :	Diags amiante et plomb en 2021 et diag accessibilité en 2011	
Un dossier technique amiante (DTA) a-t-il été réalisé ?		Oui
Si oui, quelles sont ses principales conclusions ?	Oui, réalisation d'un Diagnostic amiante avant travaux avec la conclusion qu'il n'y a pas d'amiante	
Des travaux antérieurs significatifs ont-ils déjà été réalisés (y compris énergétiques) ?		Non
• Si oui, préciser la nature des travaux :		Non
• Si oui, préciser la date :		
• Si oui, préciser le coût total des travaux (en € HT) :		

2. Travaux de rénovation énergétique envisagés	
Ces informations synthétiques devront être détaillées dans la note d'opportunité (voir liste des pièces à fournir dans l'onglet Notice)	
Décrire de façon synthétique l'opération en précisant :	
• Les caractéristiques et les dimensions de l'équipement sportif.	Les dimensions du gymnase sont de l'ordre de (42 m X 37 m) soit 1554 m ² et vestiaire de l'ordre de 143 m ² d'emprise au sol. Le bâti est sans isolation (murs, plancher) ; Isolation fine du plafond (4cm) et simple vitrage: Déperdition de chaleur particulièrement importantes.
• Les grands postes de travaux de rénovation énergétique et technique envisagés.	La rénovation de la porte de garage, isolation du bâtiment, remplacement de l'isolation de la toiture, isolation extérieure des murs maçonnés, remplacement du bardage bois par ossature bois, remplacement des vitrages (mise en place de double vitrage et polycarbonate avec contrôle solaire) et portes extérieures (mise en place de portes isolées), Eclairage par plafonniers led avec système de détection de présence et de luminosité extérieure.
• Les objectifs recherchés en termes d'amélioration du bâti (réglementaire, confort, énergétique).	Amélioration du confort été/hiver. Amélioration des performances énergétiques du bâtiment.
• L'impact attendu des travaux mesuré à travers les économies de consommation d'énergie par rapport à la situation de référence - en kWhEF/m ² .an* et en équivalent carbone : kg.eqCO ₂ /m ² .an** d'une part et par les économies réalisées sur le coût de fonctionnement (en € par an) d'autre part.	Consommation d'énergie estimée : Cep futur : 79,99 kWhEF/m ² .an de surface utile Emissions de GES : 4 kgEqCO ₂ /m ² .an de surface utile Estimation des coûts : 8914,16 € HT
• Le niveau de performance et les labels ou certifications attendus après travaux.	Le gymnase sera conforme à la RT existante globale -20 %
• Les moyens de comptage et outils de suivi et de pilotage des consommations énergétiques et leur transmission à une plateforme dédiée.	Il n'y aura de GTC, des compteurs d'énergies électriques seront installés sur la production de chauffage, eau chaude sanitaire et éclairage. Des compteurs de calorie seront installés sur les différents départs de chauffage
• Les actions de sensibilisation des occupants prévues pour un usage responsable des locaux et appareils.	La gestionnaire des fluides de la commune et le Directeur des sports accompagnée par l'association envisagent de mettre en place des actions de sensibilisation aux économies d'énergies

* kilowatt heure énergie finale par m² et par an
** Equivalant de kilogramme de CO₂ par m² et par an

Gain énergétique du projet		
Gain d'économie d'énergie généré par le projet	Situation actuelle	Situation attendue après travaux
	565,1 kWhEF/m ² /an	79,99 kWhEF/m ² /an
Evolution (en %) : 85,84 %		
Diminution des gaz à effet de serre	Situation actuelle	Situation attendue après travaux
	36 kgeqCo ₂ /an	4 kgeqCo ₂ /an
Evolution (en %)		
Economie attendue sur le budget de fonctionnement	Situation actuelle	Situation attendue après travaux
	50160,66 HT (en €/an)	8914,16 HT (en €/an)
Evolution (en €) : -41246,5 € HT/an		
Gain environnemental du projet		OUI/NON
Recours à des énergies renouvelables		Oui
• Si oui, préciser les actions mises en place :	oui, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire seront de type pompe à chaleur avec un COP mini de 3	
Utilisation de matériaux à faible empreinte environnementale		Non
• Si oui, préciser les actions mises en place :		
Actions en faveur de la préservation de la biodiversité		Non
• Si oui, préciser les actions mises en place :		
Amélioration passive du confort d'été		Oui
• Si oui, préciser les actions mises en place :	Réduction des facteurs solaires des vitrages pour l'amélioration du confort été	
Recours à des matériaux issus du recyclage ou du réemploi		Non
• Si oui, préciser les actions mises en place :		
Gestion et traçabilité des déchets au cours de l'opération		Oui
• Si oui, préciser les actions mises en place :	Gestion des déchets de chantier	
Remplacement d'un système utilisant du fluor		Non

Accusé de réception en préfecture
077-217705271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

10 NOV. 2022 **Le Maire** Nolwenn LE BOULIER

• Si oui, préciser les actions mises en place :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

3. Autres types de travaux envisagés	
Préciser les autres types de travaux envisagés qui ne concernent pas la rénovation énergétique tels que : mise en accessibilité, mise en conformité, changement de revêtement du sol sportif, etc.	<p align="center">Les autres travaux envisagés concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension en vue de la création d'une salle de sport supplémentaire - Réaménagement des vestiaires - Reprise du sol de la grande salle - Création d'espaces supplémentaires (stockage / techniques) - Mise aux normes PMR

4. Utilisation de l'équipement	
Décrire l'intérêt du projet pour le développement de la pratique sportive organisée par les clubs et les associations sportives agréés.	Cette équipement sportif très vétuste ne permet plus d'accueillir la pratique du sport dans de bonne condition. Cette réhabilitation permettra aux associations utilisateurs des lieux de pratiquer leurs activités toute l'année avec des conditions optimales d'utilisation .

C. INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES
(en euros HT pour les collectivités territoriales)

1. Plan de financement du projet (fournir une copie des décisions de subventions déjà attribuées)			
	Montant (en €)	Part énergie (en €)	Autres travaux (en €)
Coût total de l'opération	1 150 055,35 €	1 150 055,35 €	
Montant subventionnable (dépenses éligibles)	805 038,75 €	805 038,75 €	
Participation du porteur de projet (20 % minimum du coût total du projet sauf pour les territoires ultramarins)	350 055,35 €	X	X
Participation du conseil régional/territorial	- €	X	X
Participation du conseil départemental	300 000,00 €	X	X
Autres concours financiers (DETR, DSIL, etc.) - hors aides européennes	- €	X	X
Montant de la demande de financement à l'Agence nationale du Sport (≤ à 80 % du montant subventionnable)	500 000,00 €	X	X

2. Situation juridique du terrain ou des bâtiments concernés	
Le porteur de projet est-il propriétaire du terrain?	oui
Si non, préciser le titre de l'occupation (nature et durée) :	

3. Nature juridique du projet	
Préciser le montage juridique de l'opération (Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP), Délégation de Service Public (DSP), Marché de partenariat, Marché global de performance, etc.) :	Montage juridique de l'opération par le biais de la LOI MOP

4. Gestion prévue de l'équipement	
Préciser le type de gestion envisagée (régie, concession, délégation de Service Public (DSP), etc.) :	Contrat avec un prestataire pour la partie gestion de l'énergie et en Régie pour la maintenance courante

5. Echéancier prévisionnel du projet			
Les porteurs de projet devront impérativement notifier les marchés de travaux aux entreprises avant le 30 juin 2023 et les travaux devront être terminés le 30 juin 2024 au plus tard.			
	Réalisé	Date de début (réelle si réalisé et prévisionnelle si non réalisé)	Date de fin (réelle si réalisé et prévisionnelle si non réalisé)
Etudes de faisabilité / programmation	oui	juil-22	oct-22
Avant-projet sommaire	non	févr-23	mi avril 2023
Avant-projet détaillé/définitif	non	févr-23	mi avril 2023
Consultation des entreprises	non	mi avril 2023	fin juin 2023
Permis de construire	non	mi janvier 2023	mi avril 2023
Notification du 1er marché de travaux	non	30-juin-23	
Travaux	non	01/07/2023	29/06/2024
Si oui, préciser la nature des travaux déjà effectués.			

1 0 NOV. 2022



Le Maire
Noiwenn LE...
077 24 708 271

Accusé de réception en préfecture
077 24 708 271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

D. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'EQUIPEMENT AU REGARD DU RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS RES/DATA ES**1. Installation concernée par l'opération (il convient de prendre contact avec les services déconcentrés de l'État chargés des sports afin de renseigner cette partie du formulaire)**

Indiquer le numéro de l'installation sportive concernée :

2. Identification des équipements* concernés par les travaux***Un équipement est dédié à une pratique sportive. Il peut y avoir plusieurs équipements au sein d'une même installation sportive.**

Création d'un ou plusieurs équipements sportifs au sein de l'installation :

Il convient de prendre contact avec les services déconcentrés de l'État chargés des sports afin de compléter la fiche spécifique relative aux Caractéristiques physiques et sportives de l'installation et de(s) équipement(s) projeté(s).

OUI/NON

Non

Les travaux concernent l'ensemble des équipements sportifs de l'installation :

Non

Si oui, préciser la nature des travaux :

- Type de travaux / Description des

Les travaux concernent certains des équipements sportifs de l'installation :

Non

Si oui, préciser pour chaque équipement concerné :

* Numéro de l'équipement :

- Type de travaux / Description des

travaux :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221110-2022-DG-237-AR
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022